



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 37 - 2025

Préavis de fonctionnement

Au Conseil Communal de Borex

Demande de crédit de CHF 29'600.—
pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules
électriques

Délégué municipal

Boris Vetsch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le contexte actuel de transition énergétique et de forte croissance de la mobilité électrique, la Municipalité a étudié l'opportunité d'installer sur le parking de Petaney (cf. plan p.4) de la Commune de Borex une borne de recharge publique. Cette borne sera directement alimentée par l'électricité issue de l'installation photovoltaïque du bâtiment de la voirie, renforçant ainsi l'autonomie énergétique locale tout en répondant à la demande croissante en infrastructures de recharge.

2. ETUDE

Dans le cadre de cette réflexion, la Municipalité a été accompagnée par la société Optimal Way afin de mener les études techniques nécessaires à la définition d'une infrastructure de recharge pertinente pour la Commune. Les communes d'Arnex-sur-Nyon et La Rippe ont également été consultées et nous les en remercions. L'option retenue permettrait la recharge simultanée de deux véhicules électriques. Pour identifier le modèle de borne le plus adapté aux besoins locaux, une analyse de la demande a été réalisée sur la base d'une typologie standard, qui répartit les infrastructures de recharge en sept catégories distinctes selon leur puissance, leur usage et leur implantation comme suit :

2.1.5 Segmentation de l'infrastructure de recharge

Les utilisations typiques de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques peuvent être réparties en 7 catégories distinctes :



«sleep&charge» : charge qui exploite le temps de stationnement le plus long possible, généralement à domicile.



«work&charge» : charge qui exploite le temps de stationnement le plus long possible, généralement sur le lieu de travail.



«shop&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement limité entre 2 trajets, généralement dans les parkings le long des routes, parkings en ouvrage, centres commerciaux, hôtels, restaurants, etc.



«coffee&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement relativement court, généralement entre 1 et 2 heures.



«cappuccino&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement relativement court, généralement entre 30 minutes et 1 h.



«espresso&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement très court, généralement en moins de 30 min. (typiquement dans une station-service).



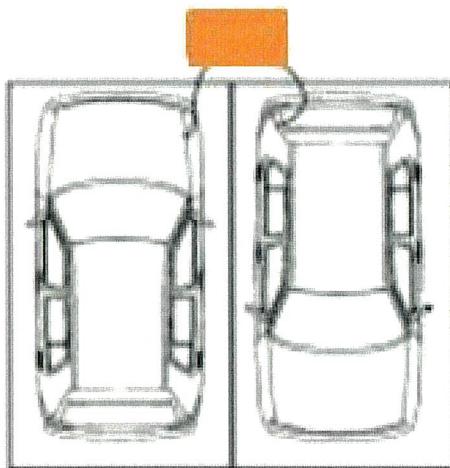
«ristretto&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement très limité, p.ex. inférieur à 10 minutes (typiquement dans une station-service).

Temps de stationnement	Borne de recharge recommandée	Puissance de recharge
Jusqu'à 8 heures	3.6 - 11 kW AC	 sleep&charge lente/normale
Jusqu'à 8 heures	3.6 - 11 kW AC	 work&charge lente/normale
2 - 4 heures	3.6 - 11 kW AC	 shop&charge lente/normale
1 - 2 heures	22 kW AC + DC	 coffee&charge accélérée
30 minutes à 1 heure	50 kW DC	 cappuccino&charge rapide
Moins de 30 minutes	120 - 150 kW DC	 espresso&charge super-rapide
Moins de 10 minutes	250 - 350* kW DC	 ristretto&charge ou ultra ultra-rapide

Tableau 1 : Borne de recharge recommandée en fonction de la durée de stationnement.

* Ces puissances de recharge ne sont possible qu'avec des batteries de 1'000 volt.

La puissance de la borne de recharge proposée sera au maximum de 22 kW.

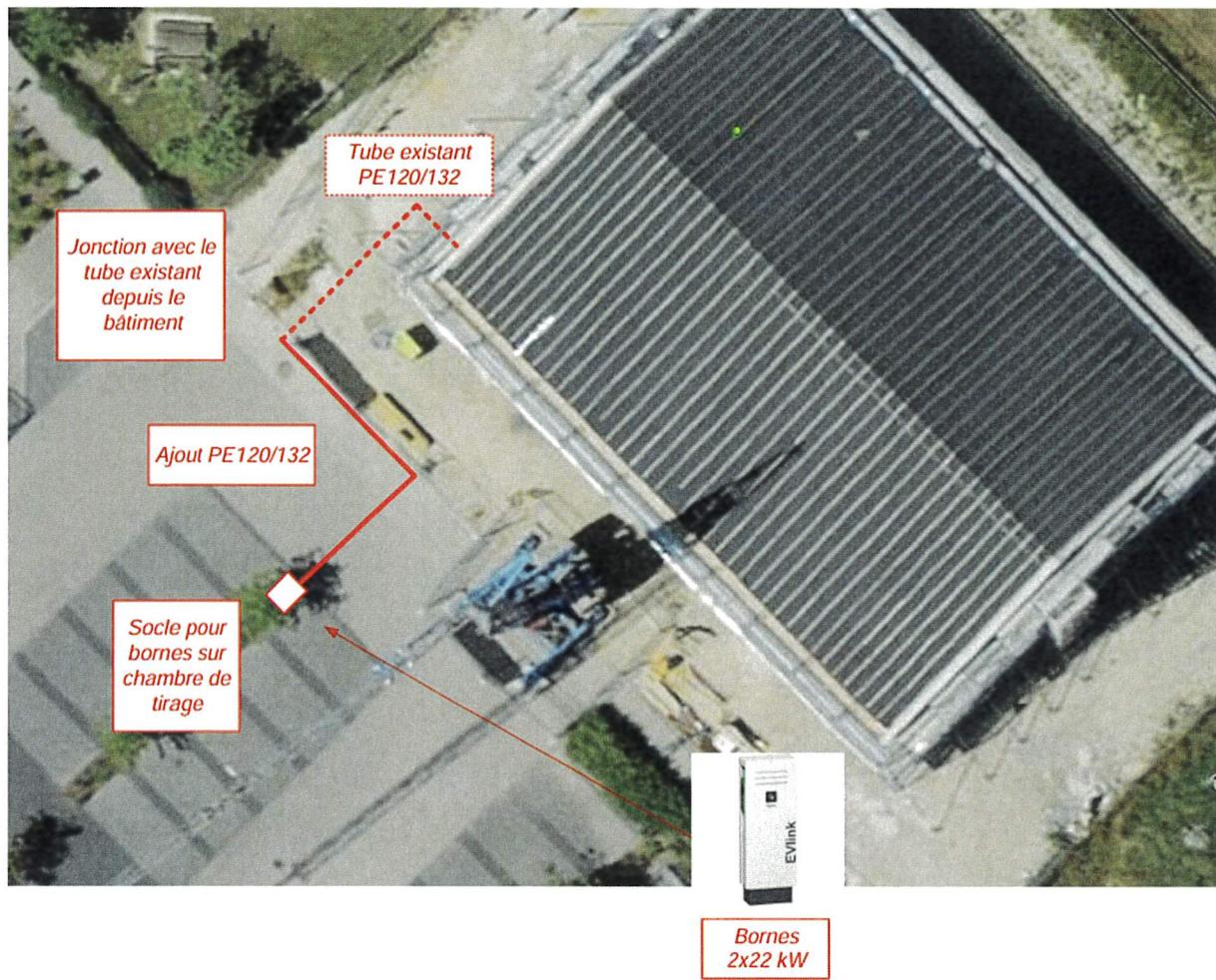


La puissance fournie sera régulée entre 3,7 et 22 kW en fonction de la puissance disponible entre l'installation photovoltaïque et le réseau électrique de Romande Energie.

- La borne sera équipée d'un dispositif de paiement permettant au public de recharger.
- La facturation est gérée par le fournisseur pour un coût annuel de CHF 299.— (p.ex. EV Link à Denges).
- Un forfait annuel en option pour la maintenance est proposé pour CHF 138. -- par an.
- Le prix du courant est défini par la Commune et refacturé à l'utilisateur.¹⁾
- Le fonctionnement de la borne nécessitera également une connexion internet (filaire depuis le bâtiment de la voirie)

¹⁾ **Tarification suggérée :** la Municipalité propose un prix de CHF 0.50/kWh pour la recharge (idem à La Rippe et Arnex-sur-Nyon), correspondant à une moyenne entre les tarifs régionaux (CHF 0.30 à 0.80/kWh). La borne intègre également une fonctionnalité permettant de facturer le temps de stationnement pendant la charge. Dans un premier temps, il est recommandé d'observer les comportements d'utilisation avant d'activer cette option. Si nécessaire, une facturation horaire supplémentaire pourra ensuite être introduite afin de dissuader les durées de branchement excessives.

Voici le plan d'implantation prévu de la borne :



3. ASPECTS FINANCIERS

Le devis est basé sur des prix de soumissions rentrées. Il a été établi par la Société OptimalWay et se détaille de la manière suivante :

	Montant CHF
1. Infrastructures :	
Fouilles et socle borne	10'000. --
Borne de recharge	8'000. --
Modification du tableau électrique	900. --
Raccordement et connexion	2'900. --
2. Conception et direction des travaux :	
Honoraires conception et exécution	1'500. --
Direction des travaux	2'000. --
3. Divers et imprévus 10 %	2'000. --
Total HT	27'300. --
TVA 8.1%	2'211. --
Total TTC	29'511. --
Total TTC arrondi	29'600. --

4. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

Préavis n° 37-2025 : Demande de crédit de fonctionnement de CHF 29'600.- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques.

Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante.

Amortissement

Les dépenses inférieures à CHF 30'000.- par objet sont portées au compte de résultat. (Principes régissant les comptes annuels de la commune de Borex, validé le 18 mars 2024)

5. CONCLUSION

Convaincue de l'importance de poursuivre ses engagements en faveur de la transition énergétique, et face à l'évolution des besoins en infrastructures de recharge pour véhicules électriques, la Municipalité considère ce projet comme une étape cohérente et stratégique dans le développement de l'autonomie énergétique communale et dans la promotion régionale de la mobilité électrique.

S'appuyant sur les études menées, les communes consultées, les opportunités identifiées et les perspectives offertes par l'alimentation photovoltaïque existante, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à marquer votre soutien à cette démarche en prenant les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 6.10.2025 ;
 - Vu le préavis municipal N° 37-2025 : Demande de crédit de fonctionnement de CHF 29'600.- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques
 - Ouiï le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cette requête ;
 - Ouiï le rapport de la commission des finances ;
 - Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

d'approuver le préavis N° 37-2025 : Demande de crédit de fonctionnement de CHF 29'600.- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 18 août 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic Le Secrétaire
Le Maire



Annexe 1 – schéma et plan